

DEPARTEMENT

Dordogne

ARRONDISSEMENT

Sarlat

CANTON

St Cyprien

COMMUNE DE DOMME**PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE***de conseillers**En exercice :15**De présents :09**De votants :14*

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 09/04/2019.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 08/04/2018

**Atelier Technique
Communal : adoption d'un
Devis pour une étude de
sol**

**Réfection des toilettes
Publiques place de la Halle**

L'an deux mil dix neuf, le 11 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LAGRANGE - TROUBADY – ARMAGNAC - COUSIN – CASSAGNOLE – OZANNE – GERMAIN – PLETT - PASQUET.

Etaient absents : Mme DUFOUR, M. CAMINADE (procuration à M. OZANNE) Mme GOUNARD (procuration à M. GERMAIN), M. LAMBERT (procuration à M. CASSAGNOLE), M. JOURDAN (procuration à M. PASQUET), Mme LAHALLE (procuration à Mme LAGRANGE).

Le Secrétariat de séance était assuré par : M. GERMAIN.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 01/03/2019.

Le Maire rappelle le projet de création d'un atelier technique communal et indique que, dans le cadre de cette opération, la réalisation d'une étude de sol par un cabinet géotechnique est nécessaire.

Le Maire indique qu'il a consulté plusieurs cabinets et présente leurs propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du cabinet « Compétence Géotechnique Centre » pour un montant HT de 1.751,00 € et autorise le Maire à la signer.

Le Maire rappelle que la commune de Domme a confié un projet de construction, dans le bourg de Domme, de toilettes publiques hommes et femmes à Madame Hélène Lefrancq, architecte à Sarlat-La Canéda, en mission complète. Les travaux ont été réalisés entre 2015 et 2016, avec une réception de travaux le 18 juillet 2016 par corps d'état.

Peu de temps après la mise en service des toilettes publiques situées Place de la Halle, les élus ont constaté d'une part un dysfonctionnement causé par une obturation du conduit d'évacuation des eaux usées entre le tabouret extérieur et le local sanitaire femme, d'autre part une instabilité des cinq cuvettes WC suspendues et une dégradation de carreaux muraux à l'arrière des cuvettes.

Depuis ce temps, il est nécessaire de faire intervenir fréquemment une entreprise pour procéder au débouchage du conduit.

Pour faire suite aux expertises contradictoires diligentées et aux devis de réparation demandées à des entreprises, il appartient à la commune de Domme désormais de choisir un maître d'œuvre pour assurer le suivi des travaux et la bonne conformité de leur exécution. Le Maire rappelle qu'il a engagé une consultation de maître d'œuvres et présente leurs candidatures.

En outre, il précise qu'il appartient à la commune de Domme d'adopter les devis établis par les entreprises en vue d'engager les travaux de réparation.

Le Maire présente ces différents devis :

Lot	Entreprise	Montant HT
Menuiserie	SARL Lavergne	1.655,50 €
Plomberie-Sanitaires	ATSE Bordes	2.810,23 €
Gros-œuvre - Plâtrerie	SSC Vaunac	11.465,00 €
Carrelage	SARL Malaurie	7.407,00 €
TOTAL		23.337,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de retenir la candidature de Mme Hélène Lefrancq, pour un montant d'honoraires de 1.240,00 € HT et autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.
- d'adopter les devis des entreprises précitées et autorise le Maire à les signer.

Implantation d'une Réserve incendie à Turnac

Le Maire rappelle le projet d'implantation à Turnac d'une citerne souple pour créer une réserve d'eau de 120 m³ pour lutter contre les risques d'incendie. Il indique que ces travaux nécessitent le dépôt d'un permis d'aménager, nécessitent la réalisation de travaux de terrassement et le pose d'un compteur d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le dépôt d'un permis d'aménager concernant le projet précité et autorise le Maire à le signer ;
- Accepte le devis de la SARL ENTREPRISE LAFON pour la réalisation de travaux de terrassement d'un montant HT de 4.048,00 € et autorise le Maire à le signer ;
- Accepte le devis de la SOGEDO pour la pose d'un compteur d'eau d'un montant HT de 2.246,91 € et autorise le Maire à le signer.

Implantation d'une Réserve incendie sur la Commune de Nabirat à « Liabou Haut » : vote d'une participation

Le Maire indique que par courrier du 22 février 2019, Mme le Maire de Nabirat signale qu'elle a installé une citerne souple de 30 m³ d'eau destinée à la protection incendie du hameau de « Liabou-Haut » sur la commune de Nabirat. Cet aménagement est destiné à la protection de 6 habitations. Mme le Maire de Nabirat précise que compte-tenu du contexte géographique, cet équipement pourrait être utilisé pour la protection d'une habitation située sur la commune de Domme. Il est précisé que le coût de cet investissement s'élève à 2.173,87 € HT (pose de la clôture comprise).

Le Maire propose d'allouer à la commune de Nabirat une aide de 1/7 du coût HT de l'investissement, soit 310,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de participation faite par le Maire et l'autorise à établir et émettre le mandat correspondant.

Réfection des toilettes Publiques du Jardin Public

Le Maire indique que l'état de vétusté des toilettes publiques du Jardin Public nécessite leur réfection et sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'une Déclaration Préalable en vue de réaliser des travaux sur ce bâtiment. Il présente également les devis visés ci-dessous pour la réalisation des travaux visant à leur réhabilitation.

Lot	Entreprise	Montant HT
Menuiserie – Faux plafonds	Menuiserie Steeven	2.392,25 €
Plomberie-Sanitaires	SAO Plomberie	5.372,00 €
Gros-œuvre	SARL Montet Maçonnerie	2.484,95 €
Carrelage	Laurent Navarro	3.182,44 €
Peinture	LMP (Laurent Mauwers)	2.099,50 €
Electricité	SARL Dufour Electricité	689,05 €
TOTAL		16.220,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire à déposer une Déclaration Préalable en vue de procéder à la réfection des toilettes publiques du Jardin Public et à la signer.
- Décide d'adopter les devis des entreprises ci-dessus et autorise le Maire à les signer.

Vote des subventions aux Associations pour l'année 2019

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie 05 mars 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer pour l'année 2019 des subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant en € de la subvention attribuée en 2019
ACADINE	700 €
Aéroclub du Sarladais	300 €
Société Communale de Chasse de Domme	300 €
Danse Passion	300 €
Entente Périgord Noir	700 €
Groupement des Propriétaires Chasseurs et Non Chasseurs de Domme	300 €
Association de Gymnastique Volontaire	500 €
Lucien de Maleville	600 €
Office de la Culture de Domme	7.200 €
Comité des Fêtes de la Bastide de Domme	3.000 €
ALTHEA	225 €
Vélo-Club de Domme	600 €
DECLIC	100 €
Judo-Club de la Vallée du Céou	200 €
Amicale Laïque de Cénac-Domme	1.000 €

La Pétanque Dommoise	400 €
Union Sarlat Natation 24	100 €
Plume et Page	1.050 €
US Cénac (Rugby)	300 €

**Vote des taux des
Taxes directes locales
Pour l'année 2019**

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 05 mars 2019 ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide
d'appliquer aux taxes directes locales, pour l'année 2019, les taux
définis ci-après, identiques à ceux de 2018 :

- Taxe d'Habitation : 11,00 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 13,38 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 58,12 %

**Prise en charge des dépenses
D'investissement avant le
Vote du budget primitif 2019**

Préalablement au vote du budget primitif 2019 de la commune de
Domme, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les
dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de
l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre de 2019,
et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et
urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du
Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à
mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des
crédits inscrits au budget de 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le
Maire à mandater les dépenses d'investissement de 2019 de la
commune de Domme avant le vote du budget primitif 2019 de la
commune de Domme, dans la limite d'un quart des crédits inscrits au
budget de 2018 de cette collectivité.

**Révision des loyers
De 2 logements**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de
fixer ainsi qu'il suit, à partir du 15 février 2019, les loyers mensuels dus
par les locataires des logements suivants sur la base de l'indice de
référence des loyers du 3^{ème} trimestre de 2018 d'une valeur de 125,45 :

- Logement rue Paul Reclus : 301,21 €.
- Logement rue de l'Evêque : 301,81 €.

La présente délibération annule et remplace celle du 05 février 2019.

**Rétrocession d'une case
De columbarium**

Par courrier du 05 mars 2019, M. et Mme André Foucher, résidant 11
rue Guibert de Dôme à Domme, proposent de rétrocéder à la
commune de Domme la case de columbarium situé au cimetière de
Domme et portant le n° 1, acquise en 2006 pour une durée de 30 ans.
Vu la délibération du 05 février 2019 fixant les tarifs de rétrocession
des cases de columbarium,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte
que la case de columbarium n° 1, sise au cimetière de Domme, acquise
par M. et Mme André Foucher en 2006 pour une durée de 30 ans, soit
rétrocédée à la commune de Domme, accepte de verser à M. et Mme
Foucher une somme de 300 € conformément au tarif fixé par la
délibération du 05 février 2019, et autorise le Maire à signer l'acte de
rétrocession correspondant.

**Atelier Technique
Communal : avenant au
Contrat de maîtrise d'oeuvre**

Le Maire rappelle que par délibération du 05 février 2019, le Conseil
Municipal a retenu les entreprises qui vont réaliser les travaux de
création d'un Atelier technique Communal.

Il indique que pour faire suite à cette délibération, M. Vincent Grassi, maître d'œuvre de l'opération, a transmis un avenant à son contrat de maîtrise d'œuvre.

Le montant HT de ses honoraires pour cette opération s'élève à 13.221,51 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Mise en place à titre Expérimental d'une Action de transport

Le Maire indique qu'une action de transport collectif sur le territoire communautaire va être mise en place à titre expérimental par la communauté de communes de Domme-Villefranche, et que celle-ci doit faire l'objet d'une convention avec les communes du territoire désireuses d'y participer. Cette action s'inscrit dans le cadre du « Projet de territoire » de la communauté de communes de Domme-Villefranche, l'accès à la mobilité y étant signalé comme un sujet important, notamment pour les seniors. Pour ce faire, une action de transport collectif va donc être testée sur le territoire communautaire. Il est proposé à la commune de Domme d'expérimenter jusqu'au début du mois de juillet, la mise en place de tournées régulières avec un minibus. De la sorte, les habitants pourront avoir accès à un service de transport en commun.

L'itinéraire emprunté par le véhicule ira de Domme à Sarlat (aller et retour) avec un arrêt à Grolejac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la mise en place à titre expérimental d'une action de transport collectif sur le territoire communautaire et autorise le Maire ou Mme Jocelyne Lagrange, Maire-Adjoint, à signer la convention relative à la mise en place de cette action.

Vu l'article L 2121-18 du Code Général des collectivités territoriales ;
Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal de pouvoir délibérer avec la discrétion que nécessite le sujet sur lequel le Conseil Municipal doit débattre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de délibérer à huis clos sur une question que le Maire évoque.

Communications

Rencontre avec M. le Sous-Préfet

Le Maire indique qu'il rencontre M. le Sous-Préfet le 12 mars 2019 et qu'il évoquera avec lui les dossiers suivants : la modernisation des grottes de Domme, l'instabilité des falaises, de refus de permis de construire, la création de l'atelier technique communal, la demande d'état de catastrophe naturelle suite à des événements au Port de Domme, l'extension de la caserne des pompiers, le projet de nouvelle gendarmerie, le Château du Roy.

Rencontre avec M. le Directeur de l'Agence Technique Départementale

Le Maire indique qu'il a rencontré ce jour M. le Directeur de l'Agence Technique Départementale et qu'ils ont évoqué les sujets suivants :

- Refonte de l'adressage : il ne sera pas nécessaire de réaliser un métrage car l'ATD a le logiciel qui permet de le faire. En revanche, il serait nécessaire de communiquer, en raison de la réglementation électorale qui oblige de geler toute situation du 01/01/2020 jusqu'aux élections municipales, la dénomination des voies avant le 31 mars 2019.

Sinon, l'opération se poursuivra après les élections de 2020. Alain Germain estime que cela sera très difficile car le travail de la Commission d'Adressage n'est pas suffisamment avancé.

- Modernisation des grottes de Domme : l'ATD propose une mission d'assistance pour le recrutement d'un maître d'œuvre. Elle a communiqué au Maire les noms et coordonnées des architectes consultés pour l'opération qui s'est déroulée sur les grottes de Tourtoirac.
- Projet de nouvelle Gendarmerie : l'Avant Projet Sommaire et son estimatif seront fournis au 31 mars 2019. L'attribution d'une subvention au titre de la DETR est envisageable. L'Architecte des Bâtiments de France sera directement sollicité par l'ATD pour examiner le projet.

Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères ne se fera plus à l'intérieur de la bastide. Une solution transitoire va être mise en place jusqu'à l'aménagement d'aires de dépôts avec containers semi-enterrés. Le SICTOM du Périgord Noir a envoyé un courriel pour communiquer une synthèse de la collecte des déchets dans la bastide pour la période actuelle.

Pour les ordures ménagères :

- 4 points de collecte d'ordures ménagères avec des conteneurs 4 roues (8 x 750 litres) et une quarantaine de conteneurs individuels de 120 litres. A ceux-là s'ajoutent les conteneurs des établissements privés (commerces, restaurants et hôpital).
- une quinzaine de bacs individuels (équivalant à 2 bacs 4 roues) et 8 bacs d'ordures à l'hôpital sont collectés en cette période.

Pour le tri : pas de grands conteneurs. La plupart du temps les habitants déposent en coin de rues leurs sacs jaunes. Le SICTOM estime leur volume à 30 sacs tous les 15 jours (soit 2 bacs jaunes). En outre, 5 bacs de tri + stock de cartons à l'hôpital, sont collectés chaque semaine.

Stationnement

Le stationnement dans Domme va faire l'objet de plusieurs changements :

- Badge de stationnement

Un nouveau badge de stationnement sera délivré à tous les résidents de la commune qui le souhaiteraient et leur permettra de stationner sur les parkings résidents. Ce badge sera autocollant et le numéro d'immatriculation du véhicule y sera inscrit. Chaque famille aura droit à 2 badges maximum. Chaque badge coûtera 5 €/an. Il est en effet illégal d'accorder un titre de stationnement gratuit sur des parkings résidents. Les anciens badges ne seront plus valides.

- Carte de stationnement

Une carte « résident touristique » sera distribuée aux locations saisonnières de la Bastide (chambres d'hôtes – gîtes – hôtels). Cette carte sera annuelle avec sur chacune, l'identification de l'hébergement. Chaque logeur aura droit à autant de cartes que d'hébergements). Il y aura une carte par chambre ou par hébergement. Le coût de la carte sera fixé à 10 € par an et sera payé et géré par le logeur. Cette carte sera posée sur le tableau de bord des véhicules et ne sera pas autocollante.

- Zone Bleue : une zone bleue supplémentaire sera créée à l'Hôpital.

Réunion Publique

Une réunion publique sera organisée le 10 ou 11 avril 2019 en soirée, salle de la Rode, pour informer la population et échanger avec elle sur plusieurs sujets.

Fait à Domme, le 13 mars 2019